








Procedure file

Informations de base	
DEC - Procédure de décharge	2023/2161(DEC)
Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel	
Décharge 2022: Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA)	
Sujet 8.70.03.12 Decharge 2022	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p>	<p> SARVAMAA Petri</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> RÓNAI Sándor</p> <p> CSEH Katalin</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> CZARNECKI Ryszard</p> <p> KUHS Joachim</p> <p> OMARJEE Younous</p>	14/06/2023
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>ITRE Industrie, recherche et énergie</p>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

04/03/2024	Vote en commission		
12/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0108/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0259/2024	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2023/2161(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/12960

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2023)0391	28/06/2023	EC	
Cour des comptes: avis, rapport	N9-0096/2023 JO C 000 27.10.2023, p. 0000	26/10/2023	CofA	
Projet de rapport de la commission	PE753.529	16/01/2024	EP	
Amendements déposés en commission	PE757.231	09/02/2024	EP	
Document de base non législatif complémentaire	06180/2024	12/03/2024	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0108/2024	12/03/2024	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0259/2024	11/04/2024	EP	Résumé

Décharge 2022: Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur général par intérim de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (ESA) pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2022 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 577 voix pour, 16 contre et 13 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'agence

Le budget final de l'Agence pour l'année 2022 s'élevait à 167.000 EUR, soit une diminution de 20,48% par rapport à 2021 (210.000 EUR).

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2022 ont abouti à un taux d'exécution des crédits d'engagement de l'exercice en cours de 96,88%, ce qui représente une légère baisse de 2,88% par rapport à 2021. Le taux d'exécution des crédits de paiement de l'exercice en cours s'est établi à 34,81%, ce qui constitue une baisse de 16,4% par rapport à 2021.

Une grande partie des dépenses de l'Agence sont prises en charge par la Commission, y compris les salaires, estimés à 1.937.817 EUR, les frais de locaux et les dépenses informatiques, estimés à 467.708 EUR, et les frais liés au système informatique NOEMI (observatoire nucléaire et gestion des informations de l'Agence), estimés à 84.644 EUR.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant la politique du personnel et les marchés publics.

Il a notamment souligné que :

- l'année 2022 a été marquée par l'invasion russe de l'Ukraine, qui a suscité des inquiétudes de l'UE quant à la sécurité énergétique en général, et a fragilisé en particulier la sécurité d'approvisionnement de l'Union en matières nucléaires et en combustible et a aggravé les

problèmes de dépendance;

- l'Agence devrait rendre compte de la manière dont elle a réduit la dépendance de l'Union à l'égard du combustible nucléaire russe depuis 2022, en particulier depuis le début de la guerre, lorsque l'industrie nucléaire a été exemptée des sanctions, et de la manière dont la réduction et la diversification ont affecté les coûts;

- les efforts déployés par l'Agence pour coopérer avec les partenaires et les parties prenantes afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement en matières nucléaires face à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont été salués;

- au 31 décembre 2022, l'effectif était pourvu à 100% avec 17 postes permanents, 8 administrateurs, 7 postes d'assistants et 2 postes d'assistants et de secrétaire;

- l'Agence devrait améliorer ses procédures de passation des marchés publics, en garantissant le plein respect des règles applicables, afin qu'elles obtiennent le meilleur rapport qualité-prix possible;

- l'Agence a renforcé la sécurité d'accès à ses locaux, tous les membres du personnel et tous les prestataires externes disposent d'une habilitation de sécurité.